

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 SEPTEMBRE 2018**

L'an 2018 et le mardi 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES, Messieurs Eric ARSAC, Norbert MAZZON, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absents excusés : Madame Houria GOMEZ. Messieurs José BELLIART, Roger OUVRIER-BONNAZ.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Monsieur José BELLIART à Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Christelle BONNIFACY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur MERINOS Nicolas a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal 2ème classe par le jury du Centre de Gestion du Puy de Dôme le 05 juillet dernier.

Selon le tableau d'avancement de grade 2017, Monsieur MERINOS Nicolas remplit donc toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2ème classe.

A cet effet, il est nécessaire de procéder à la suppression du poste d'adjoint technique territorial qu'il occupe actuellement, et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à compter du 1er octobre 2018. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial, de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe et charge le Maire de faire le nécessaire.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2015, 2016 ET 2017 D'UN MONTANT DE 209,60 €**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur proposition de Monsieur le Comptable public de Montélimar, il y a lieu d'admettre en non valeurs les titres de recettes des années 2015, 2016 et 2017. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 209,60 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité admet en non valeur les titres de recettes des années 2015, 2016 et 2017 énoncés ci-dessus pour un montant total de 209,60 €, dit

que les crédits nécessaires sont inscrits en dépense au budget 2018 ville, section de fonctionnement, chapitre « Autres charges de gestion courante », article 6541 « Créances admises en non valeur » et charge le Maire de faire le nécessaire.

### **INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret n°82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux concours d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, décide à la majorité (11 pour, 3 abstentions), de demander le concours du Comptable du Trésor chargé de la fonction Receveur Communal de la Trésorerie de Montélimar, Monsieur Patrick BLONDEAU, pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%, pour une gestion de 240 jours sur l'année 2018, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Patrick BLONDEAU,

### **INFORMATIONS**

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

#### **Ecole :**

Le 3 septembre, 126 écoliers ont fait leur rentrée pour l'année scolaire 2018/2019 à la nouvelle école publique Claudette PENELON. Les effectifs sont répartis en 5 classes :

27 enfants dans la classe de maternelle de Mme Sabine CASE (petite, moyenne et grande section),

26 enfants dans la classe de maternelle de Mme Mélanie GIRAUD (petite, moyenne et grande section),

22 enfants dans la classe de Mme Laurence JUIF (CP, CE1, CE2),

22 enfants dans la classe de Mme Maud TAULEMESSE (CP, CE1, CE2),

29 enfants dans la classe de Mr Nicolas LESEIGNEUR (CM1 et CM2).

Le bus communal du ramassage scolaire continue d'assurer la desserte de Derbières le matin, à midi et le soir.

#### **C.C.A.S./Affaires sociales :**

- APA : tous les dossiers transmis au Conseil Départemental par le C.C.A.S ont été instruits.

- Restauration scolaire : 7535 repas ont été servis par la Société API au cours de l'année scolaire 2017/2018. (+17,58 % par rapport à l'année 2016/2017).

- Portage de repas à domicile : depuis le début de l'année, 635 repas élaborés par la Société SERVEA ont été portés aux personnes qui ont demandé à bénéficier de ce service. (Coût pour le C.C.A.S. : 1391,35 €)

- Les animations gratuites des jeux des 17 et 26 juillet derniers à la salle polyvalente Pierre Bonnet organisées avec la ludothèque de Montélimar Agglomération ont accueilli 30 participants à chaque séance.

- Canicule 2018 : la Préfecture a déclenché le Plan Canicule du 25 juillet 2018 au 07 août 2018. Pendant cette période, la mairie a contacté le matin, par téléphone, les 25 personnes qui ont fait la démarche de se faire inscrire sur le registre communal, afin de s'assurer que nul ne se trouvait en difficulté. La salle d'animation rurale et la bibliothèque municipale (lieux climatisés) pourraient, s'il était utile, être mises à disposition des personnes en difficulté). Il est rappelé que l'enregistrement en mairie peut être fait à tout moment, de manière volontaire.

### **Environnement/Développement durable :**

Le rapport d'activités 2017 du Syndicat des Eaux Drôme Rhône est présenté au Conseil municipal et commenté. Ce document est consultable au secrétariat de mairie.

### **Voirie :**

Les travaux des marquages au sol en peinture pour la sécurité routière restant à faire seront réalisés par l'entreprise HORIZON SIGNA en septembre : le parking de la place Freyrier, tous les passages-piétons sur la RN7 et les ralentisseurs de la rue Royale.

### **Communication/Bibliothèque/Site Internet communal :**

- 4400 visites du site Internet communal ont été comptabilisées au mois d'août (record de visites depuis la création du site en 2002).

- La bibliothèque municipale propose 2 manifestations pour le 3ème trimestre 2018 :

le mercredi 31 octobre, à la bibliothèque de 15h à 18h : Halloween (confection de décorations, de masques et lecture de contes).

le samedi 15 décembre, à la bibliothèque de 14h à 16h : atelier de création de cartes de vœux, de menus pour les fêtes de fin d'année.

Du 25 septembre jusqu'au 18 décembre 2018, la bibliothèque municipale propose un créneau d'ouverture supplémentaire : le mardi de 16h à 17h. Les horaires d'hiver habituels (de septembre à juillet) sont le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 14h à 16h.

### **Urbanisme** (depuis le 03 juillet 2018) :

- Permis de construire : 3 déposés – 4 accordés sur période précédente – 1 en cours d'instruction.

- Déclaration préalable de travaux : 3 déposées – 2 accordées – 1 accordée sur période précédente – 1 en cours d'instruction.

- Certificat d'urbanisme : 4 informatifs

- Déclaration d'intention d'aliéner : 4 déposées

Les travaux de construction de la nouvelle cantine scolaire dans l'ancienne école de Fondchaud ont débuté depuis le 23 avril 2018. La fin des travaux est prévue pour le 1er trimestre 2019.

8 permis de construire ont été déposés sur les 10 lots du lotissement « Les terrasses de Leyne ».

Le permis d'aménager déposé par DAT a été accordé pour le lotissement de 15 lots qui se dénommera « Les horizons verts ».

95 logements auront été construits sur notre commune depuis 2014.

**Etat civil** (du 1er janvier 2018 au 11 septembre 2018) :

- Naissances : 11

- PACS : 5

- Baptêmes civils : 2

- Mariages : 4

- Décès : 2

- Transcription de décès : 2

**LE FISAC** : Montélimar-Agglomération a mis en place une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (FISAC) permettant de faire bénéficier d'aides directes aux commerçants et artisans du territoire dans leur projet d'investissement. Dans notre commune, 4 entreprises ont fait une demande de subvention auprès de Montélimar-Agglomération : 1 a été accordée, les 3 autres demandes sont en cours d'instruction. L'opération FISAC se terminera fin avril 2019.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 11 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc ZANON